

---

# RAPPORT DE CONTRÔLE RÉGION WALLONNE



La Wallonie compte actuellement 33 centres agréés pour la dépollution et le démantèlement des véhicules hors d'usage. Le Service public de Wallonie Environnement (SPW) veille en permanence à ce que les entreprises non agréées se mettent en règle et que les centres agréés respectent leurs obligations. Le respect de l'obligation de reprise et les permis d'environnement sont contrôlés par le département de la Police et des Contrôles (DPC), tandis que le Département du Sol et des Déchets (DSD) se charge des aspects administratifs et normatifs.

En 2019, le DPC a effectué des contrôles sur différents sites où les permis n'étaient pas en règle. Des mesures ont été prises pour sanctionner les contrevenants. Les dossiers en cours ont fait l'objet d'un suivi et les entreprises qui ne respectaient pas les règles ont dû cesser les activités en question. Ce sont en particulier plusieurs dépôts illégaux de véhicules hors d'usage qui ont été supprimés en 2019. Certains dossiers ont été traités au niveau du Ministère public.

De nouveaux contrôles ont également été effectués à l'initiative du DPC, du DSD, et suite à des plaintes. Le respect des conditions pour le stockage temporaire, le démantèlement et la destruction de véhicules hors d'usage a fait l'objet d'une attention particulière. Les inspecteurs ont également vérifié si les entreprises respectent les conditions sectorielles relatives aux permis d'exploitation et aux permis environnementaux.

En plus de contrôler des ferrailleurs, des garages et des centres de dépollution, le DPC a également effectué des contrôles ciblés au niveau des transferts transfrontaliers de déchets. Des infractions à la réglementation en matière de transport transfrontalier de véhicules hors d'usage ou de leurs composants sont malheureusement encore trop souvent constatées. Les équipes du DPC ont également été mobilisées pour des infractions dans la filière aval de traitement des véhicules hors d'usage. Ces violations ont été verbalisées.

Malgré le manque actuel de personnel, les contrôles chez les ferrailleurs et dans les centres de traitement des véhicules hors d'usage et au niveau des transferts transfrontaliers de déchets restent une priorité en Wallonie.